Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20261105-D_2026_114-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-114

L'an deux mil vingt-six, le 5 novembre 2026 à 20 H 33, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 17

Date de convocation : 22 octobre 2026
Date de publication : le 22 octobre 2026

MEMBRES PRESENTS : Mesdames et Messieurs CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, THONIER Carole, LAHAYE Denis, William MORIN, BOULAIRE Céline, MICOINE Laure, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, KRIMED Jean-Jacques, PARBEAU Gwenaëlle, PASTUREL Mathieu, Yvain AUREGAN

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Céline LECHEVALLIER donne pouvoir à Adrien GERARD, Simon BAUDAS donne pouvoir Camille BOURGUENOLLE, Jérôme NOURRY donne pouvoir à Jean – Jacques KRIMED, Anne – France OLIVIER – DUFEE

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Orlane HABERT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Arnaud TERTRAIS

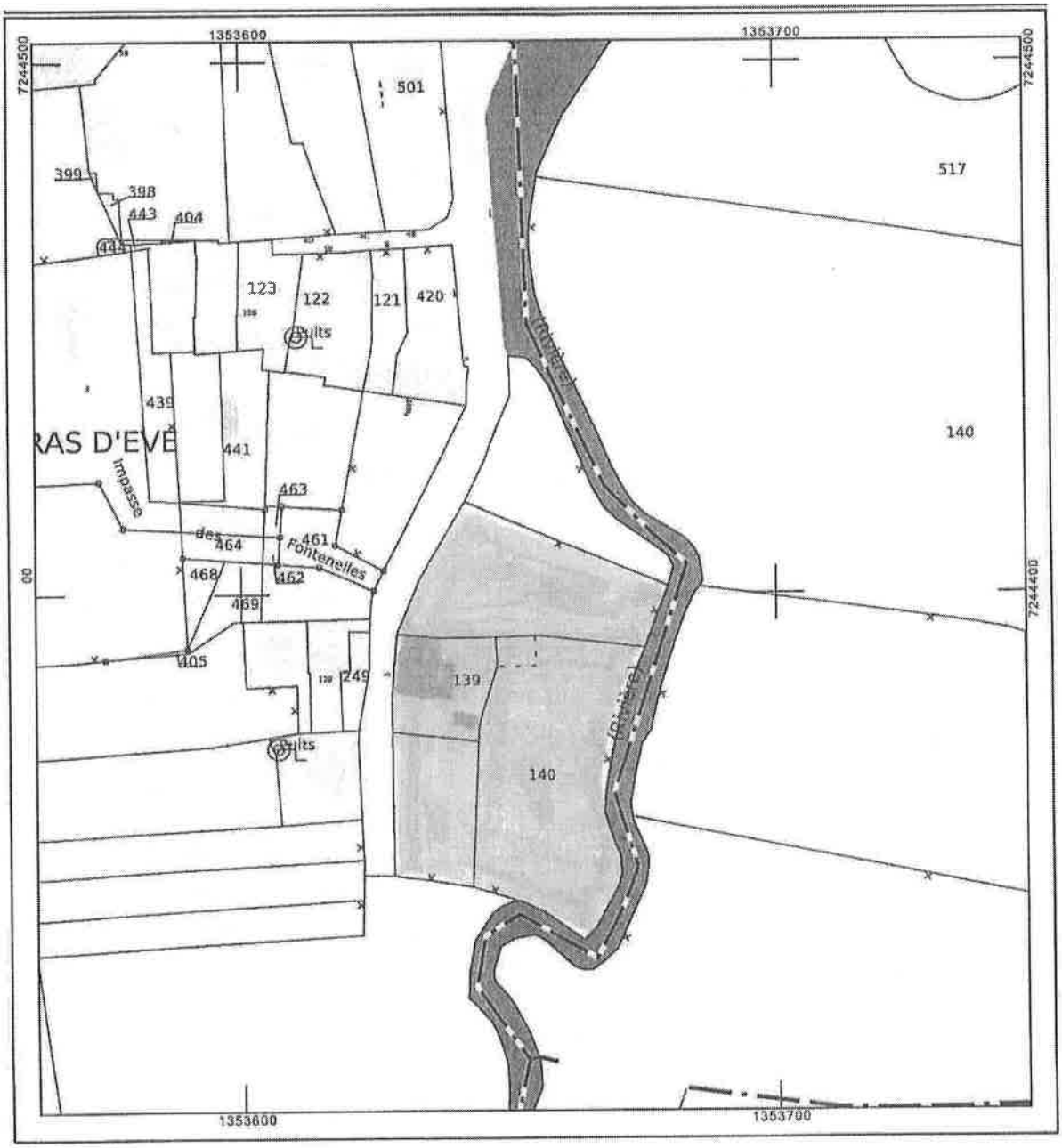
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Madame La maire présente une déclaration d'aliéner (DIA) concernant la cession ci-dessous :

- Vente du bien se trouvant sur les parcelles cadastrées section AC 138, AC 139, AC 140, AC 141 (834 M2,339 M2, 1308 M2, 415 M2), 5 rue de Gras d'Eve pour un montant de 295 000 euros.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20261105-D_2026_114-DE



Entendu cet exposé, Mme La Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 17 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 17 pour) :

- **de ne pas lever le droit de préemption de ce bien.**

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20261105-D_2026_114-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Arnaud TERTRAIS

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20261105-D_2026_114-DE